

NOTE D'INFORMATION SUR LE FINANCEMENT DE L'INITIATIVE RIZ

Dans la perspective d'apporter une réponse structurelle à court, moyen et long termes à la crise céréalière et alimentaire généralisée et de mettre les populations maliennes à l'abri des soubresauts des marchés internationaux, le Gouvernement du Mali a décidé de mobiliser tous les atouts dont le pays dispose et les mettre en synergie dans une démarche organisée et volontariste à travers la mise en œuvre d'un plan d'opération dit « Initiative Riz », permettant de réaliser l'autosuffisance alimentaire du pays en riz dès la campagne 2008/2009 et de garantir un surplus exportable.

La production attendue du paddy pour la campagne 2008/2009 est de 1.618.323 tonnes, soit une hausse de 50% par rapport à la campagne 2007/2008. Elle permet de dégager une production de riz marchand de l'ordre d'un million de tonnes qui couvrira les besoins alimentaires internes du Mali évalués à 900.000 tonnes et dégagera un excédent commercialisable de 100.000 tonnes.

Le coût global de l'opération est évalué à 42,6 milliards de FCFA réparti comme suit :

- engrais :	32,44 milliards de FCFA,
- semences :	9,10 milliards de FCFA,
- équipements agricoles :	701 millions de FCFA,
- station de pompage de San :	32 millions de FCFA,
- appui – conseil :	325 millions de FCFA.

Le schéma mis en place pour assurer le financement correct de l'opération concerne le financement de la production, et celui de la commercialisation.

I- Le financement de la production

1.1- Financement des intrants agricoles et des équipements agricoles

L'approvisionnement en intrants riz peut s'effectuer en deux phases nécessitant chacun un type de financement. Les Banques et les Institutions de Micro Finance pourront intervenir aussi bien dans le financement en amont des fournisseurs d'intrants, qu'en aval de la réception des intrants par des prêts aux producteurs.

1.1.1- Le financement des fournisseurs d'intrants

Les opérateurs économiques bénéficiaires des marchés de fourniture d'intrants rizicoles pourront chercher des financements auprès des Banques et des Institutions de Micro Finance pour assurer l'exécution de ces marchés.

Ce type de financement, compte tenu de la particularité des liens tissés entre chaque fournisseur et sa banque, doit être traité dans un cadre ne nécessitant pas la constitution de pool bancaire. Les demandes de financement des opérateurs économiques seront examinées au cas par cas par les banques.

Les clients doivent avoir un passé de relation commerciale avec leur banque. Ces financements (cautions sur marché, CREDOC, lettre de garantie...) peuvent être adossés à des contrats de fourniture d'intrants en faveur des organisations paysannes et leurs membres.

1.1.2- Le financement de l'acquisition des intrants par les organisations paysannes

Le financement de l'acquisition des intrants par les organisations paysannes sera assuré par les apports de l'Etat et les concours des banques et des institutions de micro finance.

➤ La subvention de l'Etat

La volonté du Gouvernement de faire de la campagne 2008/2009 une campagne de réponse nationale à la crise du marché international du riz se traduira par une subvention totalisant 10,7 milliards de FCFA. Cette subvention permettra aux producteurs d'acquérir les engrais (Urée et DAP) au prix de 12.500 Fcfa. Le montant du crédit à octroyer sera déterminé sur la base des quantités livrées et des prix subventionnés. Le mécanisme de fonctionnement du fonds de subvention logé à la BNDA fait l'objet d'un protocole d'accord à signer entre l'Etat et la BNDA.

➤ Les financements bancaires et des IMF

A la demande du Gouvernement et de l'Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers et conformément aux recommandations de la journée de concertation du 02 mai 2008 à Ségou, la BNDA s'est engagée à conduire le rôle de Chef de file pour assurer la couverture des besoins de financement solvables des intrants agricoles de la campagne 2008/2009 des producteurs des différentes zones rizicoles, le financement de la commercialisation et du stockage du paddy et/ ou du riz.

Pour assurer la réussite de cette mission de portée nationale, la BNDA a demandé à ses représentations situées dans les zones rizicoles (ON, OPB, Plaines de Tombouctou, ORS, ORM, Manantali, Sélingué, Plaines de San et Kléla...) retenues dans l'Initiative Riz de prendre attache avec les responsables des Opérations de Développement Rural, des Offices et des Directeurs Régionaux de l'Agriculture pour recueillir :

- le plan de campagne actualisé 2008/2009 des différentes zones de production rizicole retenues dans l'Initiative Riz,
- l'évaluation des besoins en intrants agricoles de la campagne 2008/2009 par zone de production rizicole,
- les résultats des appels d'offre et les adjudications des marchés accordés aux différents fournisseurs d'intrants,
- le circuit d'approvisionnement en intrants agricoles des zones où il n'existe pas le système des appels d'offre.
- La liste des OP qui veulent produire du riz.

Il convient de retenir que toutes les demandes émanant des OP ne sont pas bancables parce qu'elles ne sont pas éligibles au crédit bancaire. Les crédits aux OP se feront aux conditions habituelles de la BNDA.

La BNDA proposera aux banques du pool :

- une évaluation des besoins de financement retenus ;
- un projet de convention de gestion financière et comptable ; et
- un projet de convention entre le pool (représenté par la BNDA) et l'emprunteur (O.P).

1.1.3- Le financement des équipements agricoles

La couverture des besoins de financement en équipements agricoles de la campagne 2008/2009 sera assurée par un préfinancement de l'Etat à hauteur de 701 millions de FCFA. Ces fonds seront logés sous forme de ligne de crédit dans une banque qui accordera des prêts aux producteurs pour le compte et au risque de l'Etat pour l'acquisition des équipements agricoles. Les modalités de gestion de cette ligne de crédit (critères d'éligibilité, conditions des prêts, ...) seront définies dans une convention de gestion de fonds signée entre l'Etat et la banque.

II- Le financement de la commercialisation

L'organisation de la commercialisation des produits agricoles permet la domiciliation effective des recettes et constitue la première condition de sécurisation du crédit.

Il est donc important de trouver une bonne articulation entre la production et la commercialisation à travers des schémas de financement sécurisés.

2.1- La commercialisation à travers FASO JIGI/ PACCEM

FASO JIGI qui est une fédération d'organisations paysannes encadrées par le PACCEM est un exemple de collecte et de mise en marché des excédents céréaliers. Ce système de commercialisation des céréales par les paysans, eux –mêmes, sous la supervision du PACCEM est actuellement financé par la BNDA.

La commercialisation se fera à travers FASO JIGI partout où le système de mise en commun d'excédents céréaliers commercialisables existe.

2.2- La commercialisation à travers les structures de l'OPAM

L'Office des Produits Agricoles du Mali (OPAM) est chargé de :

- l'achat et le stockage des stocks de céréales,
- la conservation et le suivi des stocks,
- la vente sur le marché des stocks pendant la période de soudure.

Pour cela, L'OPAM dispose des infrastructures, de la logistique et d'une expérience avérée dans la conduite de la commercialisation de céréales.

Dans le cadre de l'opération riz, l'OPAM sera chargé d'acheter directement la production avec les producteurs sans passer par l'intermédiaire de commerçants privés. En ce moment, les paysans qui auront bénéficié de subvention de l'Etat pour l'acquisition des intrants, devront s'engager à livrer à l'OPAM leur production commercialisable. Les structures d'encadrement auront un rôle essentiel à jouer dans la livraison de la production du riz à l'OPAM.

Les banques mettront en place un crédit stockage, durant la période propice aux achats des céréales, en faveur de l'OPAM pour lui permettre de conduire avec efficacité l'opération de commercialisation.

2.3- La commercialisation par les OP

Dans certaines zones de production, la qualité de l'encadrement et la bonne gouvernance au sein des organisations paysannes font que la commercialisation de la production est habituellement assurée par les producteurs, eux - mêmes, pour le remboursement de leurs crédits.

Dans les zones où ce schéma fonctionne correctement (Plaines rizicoles de San, zones rizicoles de Tombouctou, zones rizicoles encadrées par le projet VRES à Mopti), la commercialisation se fera à travers les structures villageoises.

III- Dispositions à prendre

Le financement de l'initiative riz (intrants et équipements) repose sur la disponibilité et la fiabilité des données relatives au plan de campagne 2008/2009. Le recensement des besoins des villages, l'analyse comparative des besoins par rapport au plan de campagne, la validation et la consolidation des besoins globaux aboutissant à la commande sont des étapes importantes qui nécessitent une forte implication des structures techniques pour les conduire avec réussite.

Un calendrier de mise en place des intrants riz doit être établi permettant de prendre toutes les dispositions pour assurer un approvisionnement correct et régulier à travers un système de transport organisé.

C'est pourquoi, la BNDA a instruit à toutes ses représentations de proposer, lors des réunions présidées par les Gouverneurs, la création d'un cadre de concertation au plan local avec les Opérations de Développement Rural, les Offices et les Directions Régionales de l'Agriculture pour garantir une meilleure gestion des dossiers de financement à travers la collecte et la remontée des informations nécessaires à la prise de décision.

Par Décision N°00111/MA-SG du 12/05/2008, le Ministère de l'Agriculture a créé un cadre institutionnel de pilotage et de suivi de l'Initiative Riz de la campagne agricole 2008/2009.

LA BNDA